



# FONDS COMMUN - PSFE

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 007 /AAMI/MINFOF/UGFC-PSFE/C/MATCo/ SPM/2024 Dû 5 JUIL 2024

RELATIF A LA PRESELECTION DES FIRMES POUR L'APPEL D'OFFRE  
NATIONAL RESTREINT EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE DEUX  
CENTRALES SOLAIRES A LA BASE VIE DU PARC NATIONAL DE LOBEKE ET  
AU CENTRE DE SANTE DE MAMBELE

### I. Contexte et justification

Dans le cadre du programme de sécurisation des aires protégées, le Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF) avec l'appui financier de la Coopération Financière Allemande à travers le Fonds Commun-PSFE, a entrepris le renforcement des capacités logistiques et infrastructurelles de plusieurs aires protégées parmi lesquels, le Parc National de Lobéké.

A cet effet, il est prévu dans le plan de travail annuel 2024 du Fonds Commun – PSFE, la construction de deux (2) centrales solaires photovoltaïques de 100 KVA pour alimenter les bureaux siège et le Camp des écocardes du parc national de Lobéké et 20 KVA pour alimenter le Centre de Santé du village Mambélé, Commune de Salapoumbé, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est Cameroun.

Par cet appel à manifestation d'intérêt, le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE, Maître d'Ouvrage Délégué, voudrait préqualifier les entreprises devant participer à l'Appel d'offres national restreint.

### II. Objectifs de l'activité

L'objectif global de l'activité est d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel travaillant au service de conservation du Parc National de Lobéké à savoir le conservateur, les éco-gardes, le personnel de l'assistance technique d'une part, et les populations locales d'autre part.

De façon spécifique, il sera question de :

- Construire une Centrale solaire de 100 KVA pour l'alimentation en électricité des bureaux siège du parc national de Lobéké et du camp des éco-gardes ;
- Construire une Centrale solaire de 20 KVA pour l'alimentation en électricité du Centre de santé de Mambélé.

### III. Financement

Les prestations, objet du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) seront financées par le budget du Fonds Commun-PSFE de l'exercice 2024, imputation 2.3.4.2.4. Financement FC2 et FC3, Projet KfW N° : 2010 65 812 - 2013 6. Le Fonds Commun est un mécanisme multi-bailleurs de financement des projets

*[Signature]* 1 3

contribuant à la gestion durable des ressources naturelles, la protection du climat et le développement durable au profit de trois départements ministériels dont le Ministère des Forêts et de la Faune.

#### IV. Participation

La participation au présent appel à manifestation d'intérêt est ouverte aux firmes ou groupements de firmes ayant une expérience avérée dans le domaine de la conception et la réalisation des centrales solaires photovoltaïques ou toutes autres prestations similaires.

#### V. Constitution du dossier

Le dossier de manifestation d'intérêt sera constitué comme suit :

##### A. Volume 1 : Pièces administratives

- Une déclaration d'intention de soumissionner signées par le directeur général de la firme ou son représentant dûment mandaté qui stipule que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint s'il est présélectionné ;
- Une copie des statuts juridiques ou textes qui justifient l'existence légale de la firme ;
- L'accord de groupement, le cas échéant ;
- L'attestation de non-exclusion aux Marchés Publics.
- La déclaration d'engagement de la KFW conformément au modèle à retirer à l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE ou transmis par mail à la demande du responsable de la firme.

##### B. Volume 2 : Critères Financiers

La firme devra fournir les preuves justifiant sa capacité financière à exécuter le marché dans les conditions financières satisfaisantes s'il lui est attribué. A cet effet, elle devra produire les bilans certifiés (des trois dernières années) ou son chiffre d'affaires annuel.

Outre ces pièces, la firme peut présenter une attestation de capacité financière d'au moins trois cent cinquante millions (350 000 000) de francs CFA délivrée par une banque agréées par le Ministère des Finances ou tout autre organisme financier agréé ou ayant une existence légale.

##### C. Volume 3 : Critères techniques

Les critères techniques seront évalués sur la base des éléments suivants :

###### C-1 : La présentation de la firme

Il faudra faire ressortir de façon non exhaustive les éléments suivants :

- Une brève présentation de la firme ;
- La description des activités de la firme ;
- L'étendu des réalisations des missions de la firme (connaissance du contexte local ou régional) ;
- L'organigramme complet de la firme faisant ressortir tous les postes ;

###### C-2 Les moyens humains

Le candidat devra présenter la liste du personnel permanent travaillant sans interruption au siège (administration, finance, logistique et autres.) et la liste des experts auxquels il aura accès pour mener à bien la prestation. Seront considérés dans l'évaluation les profils suivants :

- o Les Ingénieurs en énergie renouvelables ;
- o Les ingénieurs et techniciens spécialisés dans les installations de systèmes solaires, d'énergie solaire photovoltaïque etc.
- o Les ingénieurs de génie électrique, génie électromécanique ou génie électrotechnique ayant des expériences dans les travaux d'électrification rurale ;
- o Les électriciens monteur ayant une expérience dans les projets d'électrification.



- Toute autre expertise jugée nécessaire par la firme pour l'exécution de la mission.

Pour chaque expert proposé, la firme devra joindre son Curriculum vitae correspondant dûment signés par l'expert concernés, les copies des diplômes, et le cas échéant les attestations ou certificats de travail.

### C-3 Les moyens techniques

Le candidat doit justifier la possession des équipements d'intervention techniques, matériels et moyens logistiques dont il fournira la liste et les preuves de possession en présentant les copies des factures d'acquisition, des cartes grises du matériel roulant ou tout autre document attestant de la possession de ces équipements par la firme (joindre aussi les photos ou images desdits équipements).

### C-4 Les références de la firme

Les firmes doivent justifier la réalisation avec satisfaction d'au moins trois (03) projets similaires. Elles devront notamment joindre à ces projets, les premières et dernières pages de signature des contrats, les attestations de bonne fin ou les procès-verbaux de réception avec les coordonnées des clients pour permettre un éventuel contrôle. Les travaux réalisés dans les régions en développement ou les zones d'accès difficile constitueront des atouts en ce qui concerne la connaissance du contexte local.

## VI. Délai d'exécution des travaux

Le délai prévisionnel pour l'exécution des travaux est de neuf (9) mois.

## VII. Critères d'évaluation

L'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt portera globalement sur les critères ci-dessous sur 100 points :

N°	Critères	Notes
1	<b>Présentation de la firme :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Siège et existence légale de la firme ;</li> <li>➤ Organigramme ;</li> <li>➤ Plaquettes, logo ou prospectus ;</li> <li>➤ Etendu des prestations ;</li> </ul>	5
2	<b>Expérience de la firme dans la mise en œuvre des projets similaires (au moins trois projets/travaux similaires exécutés avec succès) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Description des caractéristiques clés du projet ;</li> <li>➤ Montants et références des contrat similaires ;</li> <li>➤ Preuve de réalisation satisfaisante des missions similaires (procès-verbaux de réception ou attestation de service fait etc.)</li> </ul>	30
3	<b>Capacités de la firme</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Capacité technique (matériels ou autre équipements techniques nécessaires dont dispose le candidat pour mener à bien les missions similaires) ;</li> <li>➤ Capacité financière (ressources propres ou financement par une institution financière ou bancaire ;</li> <li>➤ Ressources humaines (personnels permanents au siège et personnels techniques en adéquation avec la mission) ;</li> </ul>	60
4	<b>Expérience de la firme dans les conditions de travail difficiles ou dans toutes autres zones à difficultés particulières (difficultés accès, mauvaises voies de communication, sous-développement, difficultés pour l'acquisitions de certains matériels et/ou agrégats, etc.)</b>	5
<b>Note totale de qualification</b>		<b>100</b>

**NB :** Seules les firmes qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront retenues pour la phase de l'appel d'offres restreint.

MA B<sup>3</sup> L

### VIII. Dépôt des dossiers

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en français ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tels, devront être déposés le 06 AOÛT 2024 à 11 heures au Secrétariat de l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE sis au 2<sup>ème</sup> étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, Rue de l'Imprimerie Nationale, Yaoundé.

Ils devront porter la mention suivante :

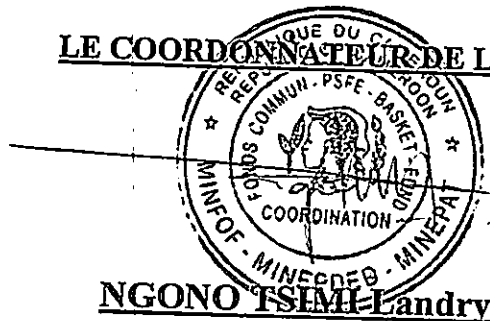
**« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
N° 001 /AAMI/MINFOF/UGFC-PSFE/2024 DU 15/07/2024  
RELATIF A LA PRESELECTION DES FIRMES POUR L'APPEL D'OFFRE  
NATIONAL RESTREINT EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE DEUX  
CENTRALES SOLAIRES A LA BASE VIE DU PARC NATIONAL DE LOBEKE ET  
AU CENTRE DE SANTE DE MAMBELE  
A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

### IX. Renseignements complémentaires

Toute communication concernant les clarifications éventuelles se fera uniquement par écrit à déposer au Secrétariat de à l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE sise au 2<sup>ème</sup> étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre.

**NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48 ».**

**LE COORDONNATEUR DE L'UGFC-PSFE**



**NGONO TSEMI Landry**

*Handwritten signature and initials.*